



déclaration de sinistre automobile

Par **dubsdubs**, le **16/06/2009** à **12:24**

Bonjour, monsieurs, dames, le 18/01/2008, mon véhicule a fait l'objet d'une tentative de vol. J'avais fait un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et en avait fait passer un exemplaire à mon Ancienne assurance AGF, cependant je n'est jamais fait faire les réparations de mon véhicule avec mon assurance, la franchise m'étant trop élevée à régler(les réparation ne sont toujours pas faite à ce jour). Cependant, je voudrais réassurer mon véhicule dans une autre assurance DIRECT ASSURANCE et à cause de mon relevé d'information AGF où il est stipulé mon sinistre vol, je voulais savoir si AGF avait le droit , malgré aucunes interventions de leur part de signaler ce sinistre?
et que par conséquent ma nouvelle assurance va me faire payer plus cher ma cotisation auto. Que dois-je faire pour évite cette augmentation ? Merci pour vos services.
PS: c'est très urgent, encore merci.